

# Une place pour qui pour quoi dans les projets territoriaux de santé mentale



L'engagement des personnes au bénéfice de leur santé s'inscrit dans le sillage historique de mouvements sociaux de mobilisation et de revendication, notamment :

- ceux du self-empowerment issus de la charte de Denver en 1983
- des mouvements sociaux de lutte contre les discriminations et de reconnaissance des droits, basés sur le slogan « Nothing About Us Without Us » et développés au départ par les défenseurs des droits des personnes en situation de handicap

- du mouvement de l'antipsychiatrie qui dénonce l'institutionnalisation et développe l'idée de « programmes par et pour les personnes concernées rétablies ».

La Haute Autorité de Santé (HAS), dans son projet stratégique 2019-2024, retient six axes stratégiques dont celui de « faire de l'engagement des usagers, une priorité ».

La Loi conforte cette montée des droits des personnes concernées, comme la loi de 2002 et celle de 2005.

L'article 69 de la loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016 fait évoluer la politique de santé mentale et l'organisation de la psychiatrie en reconnaissant le caractère transversal de la santé mentale et en prévoyant la mise en œuvre des Projets Territoriaux de Santé Mentale (PTSM) élaborés par l'ensemble des acteur.ice.s concourant à cette politique y compris les associations de représentant.e.s des usager.ère.s et personnes concernées.

A l'initiative des PTSM des Hauts de France, un collectif s'empare du sujet et pose les jalons de la co-construction. Ces travaux ont été présentés le 30 mai 2024 à Arras et un magnifique plaidoyer, outil porteur de la parole mais aussi de rétablissement et d'espoir a ouvert cette journée. Rédigé par un collectif d'usagers, cette initiative citoyenne a eu pour objectif de répondre à la question « une place pour qui, pour quoi dans les PTSM ? Volet 1 : les représentants d'usagers et personnes concernées ». Il renforce l'ancrage des personnes concernées dans les PTSM et leur volonté de s'impliquer. 2026 Volet 2 : La formation des personnes concernées à la co-construction des PTSM de seconde génération.

## AFEJI Hauts de France

 Rue de Soubise, 72 – 59140 Dunkerque (France)  03/28.69.73.51  
 [ccoz@afeji.org](mailto:ccoz@afeji.org) ☺ Clémentine Coz – Cheffe de projets PTSM Flandres